

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph (Ont.) N1G 4Z3

**En cas d'urgence, composer le
1-800-327-8633 (FAST MED)**

Date d'établissement de la FTSS : 2014-12-31

Remplace la FTSS datée du : 2011-12-31

FTSS préparée par :
Service de réglementation et évaluation biologique
Syngenta Canada inc.

Pour de plus amples renseignements, composer le :
1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682)

SECTION – 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT

Nom du produit : Appât WEATHERBLOK® XT
contenant le rodenticide RATAK^{MC} Numéro de formule : A12720G
Numéro d'homologation : 21084 (*Loi sur les produits antiparasitaires*)
Catégorie chimique : Rodenticide anticoagulant de type coumarine

Matière active (%) : Brodifacoum (0,005 %) N° CAS : 56073-10-0
Appellation chimique : 3-[3-(4'-bromo-[1,1'-biphényl]-4-yl)-1,2,3,4-tétrahydronaphtalényl]-4-hydroxy-2H-1-benzopyran-2-one

Utilisation du produit : Rodenticide solide utilisé pour la suppression des rongeurs. Pour plus de renseignements, voir l'étiquette du produit.

SECTION – 2 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Substance	OSHA – PEL	ACGIH – CMA	Autres	NTP/CIRC/OSHA Carcinogène	SIMDUT
Paraffine	Non établie	Non établie	Non établie	Non	Non établie
Ingrédients céréaliers	Non établie	Non établie	Non établie	Non	Non établie
Pigment bleu	Non établie	Non établie	Non établie	Non	Non établie
Brodifacoum technique (0,005 %)	Non établie	Non établie	0,002 mg/m ³ MPT***	Non	Non établie

*** Limite d'exposition en milieu de travail de Syngenta (LEMT)

Les ingrédients non identifiés de façon précise sont de propriété exclusive ou non dangereux. Les valeurs ne sont pas des caractéristiques du produit.

SECTION – 3 : IDENTIFICATION DES RISQUES

Symptômes d'une exposition aiguë

Nocif si avalé – La matière active provoque des saignements après des ingestions répétées. L'ingestion peut irriter le tractus gastro-intestinal. Les composants alimentaires (farine d'avoine) peuvent causer des réactions allergiques. Peut irriter les yeux.

Produits de décomposition dangereux

Peut se décomposer à des températures élevées et libérer des gaz toxiques.

Propriétés physiques

Aspect : Produit en barres de couleur bleue.
Odeur : Légère odeur de céréales et de cire.

Risques inhabituels d'incendie, d'explosion et de réactivité

Pendant un incendie, des gaz irritants et probablement toxiques peuvent être produits par la décomposition thermique ou la combustion.

SECTION – 4 : PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, communiquer immédiatement avec le centre antipoison, le médecin ou l'hôpital le plus proche. Avoir le contenant, l'étiquette ou la fiche technique santé-sécurité du produit en sa possession avant de communiquer avec Syngenta, un centre antipoison ou un médecin ou, encore, avant de se présenter à un établissement de soins médicaux. Indiquer à la personne rejointe le nom complet du produit ainsi que le type d'exposition et sa durée. Décrire tous les symptômes et suivre les conseils donnés. Communiquer avec le service téléphonique d'urgence de Syngenta au [1-800-327-8633 (1-800-FASTMED)] pour obtenir de plus amples renseignements.

CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer les yeux avec de l'eau propre pendant au moins 20 minutes en tenant les paupières ouvertes. Au bout de 5 minutes, enlever les lentilles cornéennes, le cas échéant, puis continuer de rincer les yeux. Appeler Syngenta, un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement approprié. Obtenir immédiatement des soins médicaux si l'irritation persiste.

CONTACT AVEC LA PEAU : Enlever immédiatement les vêtements contaminés et bien laver la peau, les cheveux et les ongles avec de l'eau savonneuse. Rincer la peau à grande eau de 15 à 20 minutes. Appeler Syngenta, un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement approprié. .

INHALATION : Amener la personne incommodée à l'air frais. Si elle ne respire pas, appeler le 911, une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler Syngenta, un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement approprié.

INGESTION : En cas d'ingestion, communiquer immédiatement avec Syngenta, un centre antipoison, un médecin ou l'hôpital le plus proche pour obtenir des conseils sur le traitement approprié. Faire prendre un verre d'eau à petites gorgées à la personne si celle-ci est capable d'avaler. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente. Ne provoquer le vomissement que sur les directives d'un médecin ou d'un centre antipoison. En cas de vomissement spontané, faire pencher la personne incommodée vers l'avant, la tête vers le bas, pour éviter que les vomissements pénètrent dans ses voies respiratoires, puis lui rincer la bouche et lui faire boire de l'eau.

NOTES AU MÉDECIN

Chaque barre de 20 g d'appât WEATHERBLOCK XL contient 1 mg de brodifacoum.

Ce produit contient un anticoagulant, le brodifacoum, dont l'effet est semblable à celui de la warfarine, à savoir qu'il perturbe la synthèse de la prothrombine, réduit la capacité de coagulation sanguine et peut causer une hémorragie. Le temps de Quick est la mesure à utiliser pour évaluer cet effet. Il est à noter que l'effet prolongé du produit peut ne survenir qu'au bout de 12 à 18 heures après l'ingestion. L'antidote indiqué est la vitamine K1 (phytoménadione BP).

L'antidote doit être administré sous surveillance médicale. Dans les cas graves, l'utilisation de plasma frais congelé peut être requise). Assurer un suivi du temps de Quick et du taux d'hémoglobine. Les patients doivent demeurer sous surveillance médicale jusqu'à ce que le temps de Quick soit normal pendant 3 jours consécutifs. Il est possible que le traitement oral doive être administré pendant plusieurs mois (20 mg/jour en doses fractionnées chez les adultes, et jusqu'à 20 mg/jour en doses fractionnées chez les enfants). (Pour les animaux, la dose est de 2-5 mg/kg).

SECTION – 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair et méthode : 191 °C (paraffine); méthode : appareil Pensky-Martens.

Limites supérieure et inférieure d'explosivité dans l'air (%) : LSE = n.d.; LIE = n.d.

Température d'auto-inflammation : Non disponible.

Inflammabilité : Ininflammable.

Produits de combustion dangereux : Pendant un incendie, des gaz irritants et probablement toxiques peuvent être produits par la décomposition thermique ou la combustion.

Conditions favorables à l'inflammabilité : En cas d'exposition au feu, pulvériser de l'eau sur les contenants pour les refroidir.

Agent extincteur : Utiliser une poudre chimique, de la mousse ou de la neige carbonique. Porter des vêtements protecteurs couvrant tout le corps et un appareil respiratoire autonome. Évacuer des lieux le personnel dont la présence n'est pas indispensable afin de prévenir l'exposition de ces personnes au feu, à la fumée, aux émanations ou aux produits de combustion. Interdire l'accès aux immeubles, aux zones et à l'équipement contaminés jusqu'à ce qu'ils aient été décontaminés. L'eau de ruissellement peut causer des dommages à l'environnement. Contenir l'eau de ruissellement avec des digues temporaires, etc.

Explosivité sous l'effet d'un choc mécanique : Aucune connue.

Explosivité sous l'effet d'une décharge statique : Aucune connue.

SECTION – 6 : MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions relatives au personnel : S'assurer que tout le personnel participant au nettoyage du déversement respecte les bonnes pratiques d'hygiène au travail. Les petits déversements peuvent être nettoyés normalement. Porter des vêtements de protection appropriés et un dispositif de protection oculaire pour éviter tout contact avec la peau et les yeux. Assurer une ventilation adéquate et porter l'équipement et les vêtements décrits à la section 8 ou sur l'étiquette du produit.

Marche à suivre en cas de rejet ou de déversement : Maîtriser le déversement à la source. Contenir le déversement pour éviter que le produit ne se répande, qu'il contamine le sol, qu'il pénètre dans des conduites d'égout ou qu'il contamine des eaux de surface. Ramasser immédiatement les produits déversés en observant les précautions prescrites aux sections 7 et 8. Ramasser la substance avec une pelle ou un balai en évitant de soulever de la poussière, puis la déposer dans un contenant jetable. Laver la surface contaminée avec de l'eau et un détergent. Récupérer le liquide de lavage avec du matériau absorbant et déposer dans un contenant d'élimination approprié. Si le déversement se produit sur de la terre, les petites quantités du produit se décomposeront naturellement. Pour les grandes quantités, enlever la couche de sol contaminée. Une fois que le nettoyage est terminé et que tous les matériaux contaminés sont déposés dans le contenant, sceller et éliminer celui-ci de façon appropriée. Les déversements ou les rejets non maîtrisés dans des cours d'eau doivent être signalés à l'organisme de réglementation approprié..

SECTION – 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Pratiques concernant la manutention : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter de manger, de boire, de fumer et d'utiliser des produits de beauté dans les zones où il y a un risque d'exposition au produit. Éviter de respirer de la poussière ou des vapeurs. Porter de l'équipement et des vêtements assurant une protection complète (voir la section 8). Après le travail, rincer ses gants puis enlever l'équipement de protection, et bien se laver les mains avec de l'eau savonneuse après avoir manipulé le produit et avant de manger, de fumer, de boire, d'utiliser des produits de beauté ou d'aller aux toilettes. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser; ne pas les laver avec les vêtements de la maison. Garder les contenants fermés lorsque le produit n'est pas utilisé. Protéger le produit, l'eau de lavage et de rinçage ainsi que les matériaux contaminés contre le rejet non maîtrisé dans l'environnement; éviter également que des animaux, des oiseaux ou des personnes non autorisées aient accès au produit.

Pratiques d'entreposage appropriées et exigences : Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, dans un endroit sûr, frais, sec et bien aéré. Protéger de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Ne pas exposer les contenants scellés à des températures supérieures à 40 °C. Garder à l'écart des autres produits ainsi que des aliments de consommation humaine ou animale afin d'éviter toute contamination croisée. Assurer la rotation des stocks.

Classification du Code national de prévention des incendies : Non requise.

SECTION – 8 : PRÉVENTION DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES SUR LA PRÉVENTION DE L'EXPOSITION ET LA PROTECTION PERSONNELLE S'APPLIQUENT À LA FABRICATION, À LA FORMULATION, À L'EMBALLAGE ET À L'UTILISATION DE CE PRODUIT.

CONSULTER L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT POUR CONNAÎTRE LES APPLICATIONS COMMERCIALES OU À LA FERME.

Équipement de protection personnelle pour chaque voie d'exposition

Généralités : éviter d'inhaler la poussière, les vapeurs et les particules en suspension. Éviter les contacts avec les yeux, la peau et les vêtements. Bien se laver après avoir manipulé ce produit et avant de manger, de boire, d'utiliser des produits de beauté ou de fumer.

INGESTION : Ne pas manger, boire, fumer ni utiliser des produits de beauté dans les zones où il y a un risque d'exposition à ce produit. Bien se laver après avoir manipulé ce produit.

YEUX : Lorsqu'il y a possibilité de contact avec les yeux, utiliser des lunettes à coques à l'épreuve des produits chimiques. Les installations dans lesquelles ce produit est entreposé ou utilisé doivent être équipées d'une douche oculaire et d'une douche de décontamination.

PEAU : Lorsqu'il y a un risque de contact, porter des gants à l'épreuve des produits chimiques (en nitrile ou en butyle, p. ex.), une combinaison, des chaussettes et des bottes également à l'épreuve des produits chimiques. En cas d'exposition de la tête, porter un chapeau à l'épreuve des produits chimiques.

INHALATION : D'ordinaire, le port d'un appareil respiratoire n'est pas requis pour manipuler cette substance. Utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation par extraction à la source ou d'autres moyens techniques pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition. Un appareil respiratoire combiné certifié par le NIOSH muni d'un filtre N, P, R 95 ou HE et d'une cartouche pour vapeurs organiques peut convenir dans certaines circonstances lorsqu'on s'attend à ce que les concentrations atmosphériques dépassent les limites d'exposition. La protection assurée par un appareil respiratoire à air filtré est limitée. Utiliser un appareil respiratoire à adduction d'air sous pression s'il existe un risque quelconque de rejet non maîtrisé, si les niveaux d'exposition sont inconnus ou en toute autre circonstance où la protection assurée par un appareil respiratoire à air filtré peut être inadéquate.

SECTION – 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect :	Produit en barres de couleur bleue.
Type de formulation :	Solide.
Odeur :	Légère odeur de céréales et de cire.
pH:	Sans objet.
Tension de vapeur et température de référence :	6×10^{-6} mmHg @ 20 °C (brodifacoum technique).
Densité de vapeur :	Sans objet.
Point d'ébullition :	Sans objet.
Point de fusion :	54 °C (paraffine).
Densité :	1,15 g/mL.
Taux d'évaporation :	Non volatil.
Coefficient de répartition eau/huile :	Non disponible.
Seuil olfactif :	Non disponible.
Viscosité :	Sans objet.
Hydrosolubilité :	Insoluble (< 10mg/L pour le brodifacoum technique).

SECTION – 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique : Stable dans des conditions d'utilisation et d'entreposage normales.

Conditions à éviter : Chaleur ou flammes nues.

Incompatibilité avec d'autres substances : Aucune connue.

Produits de décomposition dangereux : Peut se décomposer à des températures élevées et former des gaz toxiques.

Polymérisation dangereuse : Aucune.

SECTION – 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Études de toxicité aiguë/irritation (produit fini)

Ingestion :	<u>Pratiquement non toxique</u> Voie orale (DL ₅₀ rat) :	> 5 000 mg/kg de poids vif
Peau :	<u>Non disponible</u> Voie cutanée (DL ₅₀ lapin):	Voir « Autres données toxicologiques », Sec. 11
Inhalation:	<u>Non disponible</u> Inhalation (CL ₅₀ rat):	Voir « Autres données toxicologiques », Sec. 11
Contact avec les yeux :	Voir « Autres données toxicologiques », Sec. 11	
Contact cutané :	Voir « Autres données toxicologiques », Sec. 11	
Sensibilisation cutanée :	Non disponible.	

Effets sur la reproduction/le développement

Brodifacoum technique : Non tératogénique, embryotoxique ou fœtotoxique chez le rat ou le lapin à des doses allant jusqu'à 0,02 mg/kg/jour – la dose causant une toxicité excessive chez la mère. Non génotoxique dans un éventail d'épreuves.

Études sur la toxicité chronique/subchronique

Brodifacoum technique : La demi-vie biologique du brodifacoum dans les tissus de l'organisme est > 100 jours chez le rat. Des effets cliniques nocifs peuvent découler de l'accumulation dans l'organisme. Un temps de Quick prolongé, de l'apathie, une pâleur, une hémorragie sous-cutanée, des saignements de nez ou des gencives, une hémorragie gastro-intestinale, une hémorragie cérébrale, un choc et la mort peuvent survenir à la suite d'expositions. Aucune étude de neurotoxicité n'a été entreprise.

Potentiel carcinogène

Brodifacoum technique : Peu susceptible d'être carcinogène.

Autres données sur la toxicité

Des concentrations de ce produit toxiques au niveau systémique ne seront probablement pas absorbées par la peau humaine. Comme ce produit est un bloc de cire, l'inhalation ne devrait pas représenter une voie d'exposition normale. Aucune irritation ne devrait survenir en cas de contact avec les yeux chez les humains. Aucune irritation ne devrait également survenir après un contact avec la peau chez les humains.

Autres effets d'une surexposition

Les effets d'une surexposition sont ceux d'une surdose d'anticoagulants, c.-à-d. une capacité de coagulation sanguine réduite avec saignements spontanés dans divers organes. Une exposition répétée peut provoquer une accumulation dans l'organisme, car la demi-vie du brodifacoum est évaluée à plus de 100 jours. Les personnes affectées par des troubles de coagulation sanguine peuvent être plus vulnérables aux effets d'une surexposition.

Toxicité des autres composants

Pigment bleu
Sans objet.
Ingrédients céréaliers
Sans objet.
Paraffine
Sans objet.

Autres substances affichant des effets toxiques synergiques avec ce produit : Aucune connue.

Organes cibles

Matière active

Brodifacoum technique : Sang, appareil circulatoire.

Matières inertes

Pigment bleu : Sans objet.

Ingrédients céréaliers : Sans objet.

Paraffine : Sans objet.

SECTION – 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Sommaire des effets

WEATHERBLOK XT est un rodenticide anticoagulant qui se présente sous forme solide. En conséquence, le risque posé par cette formulation pour la plupart des organismes non ciblés est faible. Cependant, si ce produit est utilisé de façon abusive ou entreposé incorrectement, les oiseaux et les animaux non visés peuvent être soumis à un risque plus élevé.

Toxicité écologique aiguë

Brodifacoum technique :

Algues vertes CE ₅₀ , cinq jours	Non disponible
Abeilles CL ₅₀ /CE ₅₀ (contact)	Non disponible
Invertébrés (puce d'eau) CL ₅₀ /CE ₅₀	0,98 ppm
Poissons (truite) CL ₅₀ /CE ₅₀ , 96 heures	0,015 ppm
Poissons (crapet arlequin) CL ₅₀ /CE ₅₀ , 96 heures	0,025 ppm
Oiseaux (alimentaire 40 jours – colin de Virginie) CL ₅₀ /CE ₅₀	0,8 ppm
Oiseaux (alimentaire 40 jours – canard colvert) CL ₅₀ /CE ₅₀	2,0 ppm

Toxicité écologique chronique

Brodifacoum technique : Aucune étude pertinente disponible.

Devenir dans l'environnement

La matière active, le brodifacoum, affiche un faible potentiel de bioaccumulation, est peu mobile voire immobile dans le sol et n'est pas persistante dans le sol ou dans l'eau. Les blocs WEATHERBLOK XT flottent et sont pratiquement insolubles dans l'eau. Ils se dégradent très lentement dans l'environnement à moins d'être exposés aux rayons directs du soleil qui les feront fondre et se disperser dans le sol, permettant ainsi leur biodégradation et leur photolyse.

SECTION – 13 : ÉLIMINATION

Information sur l'élimination des résidus : Ne pas réutiliser les contenants vides à moins qu'ils soient conçus précisément à cette fin. Les contenants vides contiennent des résidus. Éliminer les contenants vides conformément aux règlements locaux. Consulter le ministère provincial de l'Environnement pour obtenir des conseils sur l'élimination des résidus. Les déchets industriels et commerciaux ne peuvent être apportés qu'à des installations autorisées. Les déchets expédiés doivent être bien emballés et étiquetés correctement. On ne peut utiliser que les services de transporteurs autorisés, et les documents appropriés doivent accompagner le chargement.

SECTION – 14 : DONNÉES SUR LE TRANSPORT

Données sur le transport, telles que la classification pour l'expédition :

CLASSIFICATION EN VERTU DE LA LOI SUR LE TRANSPORT DES MATIÈRES DANGEREUSES – ROUTE/VOIE FERRÉE

Non réglementé.

SECTION – 15 : DONNÉES SUR LA RÉGLEMENTATION

Classification SIMDUT du produit : Exempté.

Déclaration à l'effet que la FTSS a été élaborée en fonction des exigences du SIMDUT, sauf pour l'utilisation des 16 rubriques.

Cette FTSS a été préparée conformément aux exigences du SIMDUT; les données sont toutefois présentées sous 16 rubriques.

Autres règlements; restrictions et prohibitions

Numéro d'homologation en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* : 21084

SECTION – 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS

Les renseignements contenus dans le présent document ne sont donnés qu'à titre informatif sur la manutention du produit et ont été rédigés en toute bonne foi par un personnel technique compétent. Ces renseignements ne sauraient être considérés comme complets, les méthodes et les conditions d'emploi et de manutention pouvant s'étendre à d'autres aspects. Aucune garantie, quelle qu'elle soit, expresse ou tacite, n'est accordée, et Syngenta ne peut en aucun cas être tenue responsable de dommages, de pertes, de blessures corporelles ou de dommages fortuits pouvant résulter de l'utilisation de la présente information. La présente fiche technique santé-sécurité est valable pour trois ans. Ce produit est homologué en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires et, comme tel, ne requiert pas de FTSS aux termes du SIMDUT. La présente FTSS fait état des risques et dangers associés aux divers ingrédients entrant dans la composition du produit. Lire la FTSS en entier pour avoir une évaluation complète des risques et dangers associés au produit.

Préparé par : Syngenta protection des cultures Canada ,inc .
1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682)

Syngenta croit que les renseignements et recommandations fournis dans la présente fiche (y compris les données et les énoncés) sont exacts au moment de sa préparation. AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS POUR LA QUALITÉ MARCHANDE OU L'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER OU TOUTE AUTRE GARANTIE, N'EST OFFERTE AU SUJET DE L'INFORMATION CONTENUE DANS CETTE FICHE. Les renseignements fournis concernent spécifiquement le produit désigné et pourraient ne pas être valides lorsque ce produit est utilisé en association avec d'autres matériaux ou dans un quelconque procédé de traitement. En outre, comme les conditions et les méthodes d'emploi de ce produit et de l'information contenue dans cette fiche échappent à l'autorité de Syngenta, Syngenta ne peut être tenue responsable des résultats obtenus ou découlant de l'utilisation du produit ou de la fiabilité de cette information.